

CHANCELLERIE D'ÉTAT

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

Votation du 14 octobre : pour la 3^e fois, l'ensemble du canton a pu voter en ligne

Un électeur sur six a voté en ligne

Pour la troisième fois, l'ensemble du corps électoral genevois a pu voter en ligne. Du 28 septembre au 13 octobre, les quelque 240'000 électrices et électeurs du canton ont eu la possibilité de s'exprimer par Internet sur le projet de nouvelle constitution. Genève est le seul canton à avoir permis à tous ses citoyens de voter électroniquement. Malgré la faible participation globale (31,9%), près d'un vote sur six a été émis en ligne. Il s'agissait du 24^e scrutin par Internet à Genève depuis 2003.

Le nombre élevé de scrutins au second semestre 2012 et le caractère abstrait des enjeux du choix proposé ce 14 octobre peuvent expliquer la faible participation pour cette importante votation cantonale. Le vote par Internet a encore une fois confirmé son statut de second canal de vote, derrière le vote postal (77,4%), mais loin devant les locaux de vote (5,5%).

Au total, 13'164 électrices et électeurs ont voté en ligne. Ce total se divise en 10'806 votes des Genevois résidents et 2358 des Genevois de l'étranger. En pourcentage, la participation en ligne s'établit à 17,1% (16,1% pour les électeurs résidents et 47,4% pour les Genevois de l'étranger). S'agissant de l'objet soumis au peuple, le choix des utilisateurs du vote électronique est parfaitement aligné sur les résultats finaux du scrutin.

Les votes électroniques se sont concentrés sur les derniers jours du scrutin. 3737 personnes ont voté en ligne la première semaine du scrutin et 9427 la deuxième semaine. Au total 5811 votes en ligne ont été émis entre jeudi 11 et samedi 13 octobre à midi (et 3030 pour la seule matinée du samedi), soit 44,1% du total des votes en ligne. Ces chiffres soulignent l'importance du vote électronique pour ceux qui votent à la dernière minute, car, dès le jeudi précédant le scrutin, l'acheminement des votes postaux devient aléatoire.

Un questionnaire en ligne, préparé par le département de sciences politiques et relations internationales de l'Université de Genève, était proposé aux utilisateurs du vote électronique au terme de leur session de vote. Cette étude est conduite en application de l'article 189A de la loi sur l'exercice des droits politiques, qui impose une évaluation des effets de l'introduction du vote électronique.

5417 personnes ont rempli ce questionnaire, soit un taux de réponse de 41,1%. Cette enquête, qui vise à mieux connaître le profil et les motivations des utilisateurs du vote par Internet, sera complétée d'un sondage téléphonique conduit par l'institut Link auprès de 1000 personnes dans les prochaines semaines. Le Conseil d'Etat soumettra au parlement au printemps 2013 le bilan de cette étude.

Le vote par Internet a été largement soutenu par les électrices et les électeurs genevois en février 2009. L'exploitation et le support aux utilisateurs sont assurés par la direction générale des systèmes d'information (DGSi) de même que l'évolution du système, notamment sur le plan technologique.